



Espace populations sociétés

Space populations societies

2021/2-3 | 2021

De la « ville revanchiste » à la « ville solidaire »

Entre gestion sociale et gestion sécuritaire du sans-abrisme : l'exemple d'une recherche ethnographique à Nancy

Between social answer of homelessness and security answer about public space: the case of an ethnographic research in Nancy

Thibaut Besozzi



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/eps/11500>

ISSN : 2104-3752

Éditeur

Université des Sciences et Technologies de Lille

Ce document vous est offert par Université de Lorraine



Référence électronique

Thibaut Besozzi, « Entre gestion sociale et gestion sécuritaire du sans-abrisme : l'exemple d'une recherche ethnographique à Nancy », *Espace populations sociétés* [En ligne], 2021/2-3 | 2021, mis en ligne le 19 octobre 2021, consulté le 22 octobre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/eps/11500>

Ce document a été généré automatiquement le 22 octobre 2021.



Espace Populations Sociétés est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Entre gestion sociale et gestion sécuritaire du sans-abrisme : l'exemple d'une recherche ethnographique à Nancy

Between social answer of homelessness and security answer about public space: the case of an ethnographic research in Nancy

Thibaut Besozzi

Introduction

- 1 Cet article s'appuie sur l'expérience d'une recherche ethnographique menée dans la Métropole du Grand Nancy entre 2017 et 2019. Située dans la région Grand-Est de la France, la ville de Nancy compte environ 100 000 habitants tandis que la Métropole en recense un peu plus de 250 000. Si ce travail s'est focalisé sur la vie quotidienne des sans-abri présents dans la ville et sur les difficultés que rencontrent les services sociaux dans l'aide qu'ils essaient de leur apporter, le présent propos ne porte pas directement sur les résultats de l'étude. Il se concentre plutôt, d'une part, sur la manière dont s'est construite (institutionnellement) et réalisée (en partenariat) la recherche, et d'autre part, sur la manière dont elle a été reçue et les retombées opérationnelles qui l'ont suivie. Cette construction-réception opérationnelle de la recherche laisse apparaître l'articulation des logiques sociales et des logiques sécuritaires dans l'action publique, ou autrement dit, le chevauchement de la « ville dissuasive » et de la « ville solidaire » dans le rapport politique à l'altérité en ville. L'articulation de ces logiques apparemment contradictoires résulte notamment du cadre socio-politique contemporain tant en ce qui concerne la sécurisation de l'espace public [Gintrac, Giroud, 2014] que sur le plan des évolutions récentes du travail social [Chauvière, 2007 ; Astier, Medini, 2019].

- 2 Dans la mesure où cette recherche a été financée par des acteurs institutionnels et politiques responsables de la mise en œuvre du secteur AHI (Accueil-Hébergement-Insertion) dans le département, elle a été construite à partir d'une demande sociale et suivie d'un certain nombre de transformations dans l'action sociale locale à destination des SDF (Sans Domicile Fixe). En effet, la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), l'association AASA (Association d'Aide aux Sans-Abri)¹, la métropole du Grand Nancy et la mairie de Nancy (via son Centre communal d'action sociale, CCAS) se sont réunies – financièrement et physiquement à l'occasion de « COPIL » (Comités de pilotage) – pour bénéficier d'une meilleure connaissance des publics « grands marginaux », qui mettent en difficulté leurs services sociaux, et pour dégager des pistes d'action destinées à améliorer l'offre d'assistance au niveau local. Cela dit, ce cadrage institutionnel soulève l'épineuse question des usages sociaux et institutionnels de la sociologie appliquée, celle de l'utilité de la sociologie et de son utilisation à des fins électorales, sécuritaires ou solidaires : nous verrons à cet égard que ces acteurs ont des attentes multiples – parfois contradictoires – auxquelles la recherche doit se confronter, tant dans la traduction scientifique de la demande sociale que dans ses modalités de retranscription et la manière de proposer des préconisations opérationnelles.
- 3 C'est avec ces acteurs institutionnels que nous avons convenu des axes de questionnement qui allaient traverser la recherche ethnographique : la description analytique du « monde de la rue » et de son organisation collective ; l'analyse plus individuelle des tensions identitaires qui traversent la « carrière de survie » [Pichon, 2010] et des logiques de (non-)recours à l'assistance ; et enfin, l'analyse des modalités de fonctionnement et des limites que présentent les services d'urgence sociale sur le territoire. Ainsi, en montrant que le monde de la rue est tout à fait hétérogène, en construisant une typologie des personnes qui s'y trouvent, en décrivant les modalités pratiques de survie (débrouille, sociabilité, consommations, etc.) et d'ancrage dans le temps et dans l'espace local (via des routines notamment), et en analysant la rationalité propre à la survie dont attestent les sans-abri, nous avons mis en lumière plusieurs explications du non-recours ou du recours partiel (instrumental) aux services d'urgence sociale. Les limites de l'offre d'assistance, analysées en terme d'accessibilité, d'engorgement, de cloisonnement des modes d'intervention (sociaux, médicaux, judiciaires, etc.) et de responsabilisation des « usagers » allaient dans le sens d'une modification des pratiques d'accueil, d'accompagnement et d'hébergement.
- 4 C'était là le cadrage scientifique et officiel de la mission. Or, au regard de la diversité de ces acteurs institutionnels et de leurs propres enjeux, le processus d'appropriation de la recherche par les opérateurs de l'action sociale s'est avéré plus complexe que cela. En effet, au fur et à mesure des COPIL trimestriels, qui réunissaient le chercheur, les financeurs de l'étude et des acteurs « extérieurs » invités (autres associations d'aide aux sans-domicile, Conseil départemental, chef de gare, commissaire de police, direction des services de transport urbain, Agence Régionale de Santé), il est progressivement apparu que ces divers acteurs n'avaient pas tout à fait les mêmes attentes concernant la recherche ni les mêmes objectifs concernant l'intervention auprès des personnes marginalisées. Si les représentants de l'AASA (et autres associations) s'intéressaient en priorité aux sans-abri et à l'amélioration de leurs dispositifs d'assistance, la mairie et la métropole laissaient entrevoir des attentes secondaires (d'ordre sécuritaire et électoral) tandis que la DDCS s'enquerrait des

possibilités réglementaires, juridiques, budgétaires et politiques des préconisations qui se dessinaient. Pour leur part, les acteurs « connexes » participaient à ces réunions dans le cadre strict de leur périmètre d'action et des enjeux qui les concernaient (les « problèmes » posés par les SDF dans le hall de la gare, dans les transports, dans l'espace public ; la question de la santé des SDF ou encore la question du passage à l'âge adulte des jeunes gens pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance).

- 5 En somme, les préoccupations des acteurs institutionnels s'entrecroisaient entre gestion sociale de la « question SDF » [Damon, 2012] et gestion sécuritaire – ou écosanitaire [Parazelli, 2002] – de l'espace public. Comme en attestent les travaux historiques de Bronislaw Geremek [1987] ou de Stéphane Rullac [2008], la frontière entre assistance sociale et « nettoyage » policier de l'espace urbain est effectivement mince et l'a toujours été. Elle relève d'une distinction idéologique entre « bons pauvres » et « mauvais pauvres », appelant un traitement oscillant entre assistance et répression. Nous y reviendrons.
- 6 Dans cet article, nous allons voir comment se sont articulées ces diverses attentes envers la recherche sociologique et comment se concrétisent les formes d'hospitalité et d'hostilité dans le quotidien des personnes sans-abri. Nous reviendrons d'abord sur le terrain investigué et la méthodologie ethnographique qui a été mise en place avant de confronter ce qui relève de la gestion sociale du sans-abrisme, relative à la « ville solidaire », et ce qui relève d'une gestion plus sécuritaire de ce problème social, relative à la « ville dissuasive ».

L'ethnographie en recherche appliquée : une méthodologie à double tranchant

- 7 Notons que la méthode d'immersion ethnographique qui a été proposée aux financeurs est le facteur décisif qui a suscité leur intérêt et leur financement, désireux qu'ils étaient d'obtenir un diagnostic qualitatif précis de la situation à l'échelle du territoire métropolitain. Suivant le modèle classique de la tradition sociologique de Chicago [Chapoulie, 2001], nous allions passer 8 mois en immersion dans le monde de la rue, en participant aux activités quotidiennes des sans-abri (sociabilité, mendicité, consommation, recherche de lieux où dormir, passages dans les services sociaux, etc.) et en développant avec eux des rapports personnalisés après avoir présenté les contours de notre recherche². C'est ainsi que nous avons passé plus de 300 heures en compagnie des « gars de la rue »³ présents dans la ville durant l'hiver 2017-2018, c'est-à-dire, dans les espaces publics, à la manche, dans les parkings souterrains, les squats, les foyers d'hébergement et les lieux d'accueil de jour, tout en observant leurs interactions entre eux et avec la myriade d'autres acteurs qu'ils rencontrent au quotidien (habitants, commerçants, bénévoles, travailleurs sociaux, policiers, surveillants de parking, etc.). En nous « fondant dans le décor », nous avons rencontré plus de 200 personnes et compilé des informations sur plus de 100 d'entre elles, tandis que nous menions parallèlement des entretiens informels [Bruneteaux, Lanzarini, 1998] auprès d'une cinquantaine d'informateurs. Nous disposions donc de données personnalisées, si ce n'est intimes, voire d'informations compromettantes pour les personnes qui s'étaient livrées à nous, en actes et en paroles.

quotidienne des sans-abri [Pichon, 2010], et le support de dévoilement de pratiques illégales et de routines indésirées par la puissance publique [Fassin, Bensa, 2008]. Des questions éthiques ont donc d'emblée jalonné notre positionnement intermédiaire – entre les commanditaires et les « gens de la rue » – et orienté les modalités de retranscription de nos résultats. Au-delà de la traditionnelle anonymisation des données, l'enjeu consistait surtout à protéger nos « informateurs » contre d'éventuelles récupérations de l'étude qui leur porteraient préjudice. L'un des partis pris adoptés a consisté à présenter des analyses dépersonnalisées (typologiques par exemple) qui, tout en s'appuyant nécessairement sur des observations et entretiens effectués sur le terrain, ne permettent pas d'identifier des individus en particulier mais plutôt des rapports à l'espace et des logiques d'action particulières.

- 11 Entre la gestion sociale du sans-abrisme et la gestion sécuritaire des marginaux, il s'est avéré que les logiques d'assistance peuvent s'inscrire dans une volonté surplombante de sécurisation de l'espace urbain ; tandis que la gestion éco-sanitaire de l'espace public peut être un levier vers la prise en charge sociale⁵. L'approche ethnographique nécessite donc d'être particulièrement attentif aux usages sociaux de l'enquête tant elle peut se retourner contre les informateurs qui l'ont nourrie et/ou se voir détournée par ses commanditaires, dans la mesure où, derrière les objectifs officiels de la mission de recherche, peuvent se loger des objectifs secondaires qui ne se dévoilent qu'au fur et à mesure de la recherche-appliquée.

De la gestion sociale du sans-abrisme, relative à la « ville solidaire »...

- 12 Face à la multiplicité des représentants de la mise en œuvre des politiques sociales à destination des publics sans-domicile, notre premier objectif a consisté à définir et endosser un point de vue sociologique classique. Nous invitons donc d'abord les commanditaires à se focaliser sur les facteurs extérieurs qui déterminent les façons d'agir, de penser et de se sentir des sans-abri, de manière à orienter la réflexion sur la responsabilité des services sociaux et des politiques sociales. Dit autrement, s'il était possible de faire l'hypothèse de l'inadaptation des publics vis-à-vis des dispositifs d'assistance en place, c'est bien plutôt l'hypothèse de l'inadaptation des services sociaux par rapport aux publics ainsi mis en échec qui a été privilégiée. En effet, si l'on peut renvoyer la responsabilité de leurs difficultés aux sans-abri eux-mêmes, la marge d'action des opérateurs de l'assistance se cantonne néanmoins au fonctionnement et à l'adaptation de leurs propres dispositifs : ils n'ont finalement aucune possibilité de « changer les publics » mais au contraire la possibilité de transformer leurs modes d'action pour les adapter aux publics « récalcitrants » à partir d'une connaissance des raisons du non-recours ou du recours instrumental à leurs services. Ainsi, sans nier que les personnes sans-domicile toxicomanes, sortant de prison ou présentant des troubles psychiatriques (parfois, les trois problématiques à la fois) témoignent de comportements qui mettent à mal les modalités d'accompagnement social et d'hébergement proposées, nous avons dirigé la réflexion sur les possibles modifications de ces dispositifs destinées à favoriser, malgré tout, leur prise en charge. Le premier enjeu consistait donc à ouvrir un espace de remise en question des modes d'intervention qui avaient cours jusqu'ici.

- 13 De la sorte, ce sont bien les modalités de la gestion sociale et assistancielle du sans-abrisme qui ont d'abord été interrogées, avec l'enjeu de favoriser des logiques d'intervention relatives à la « ville solidaire » à partir d'une connaissance ethnographique du monde de la rue et de ses acteurs. Les dirigeants de l'AASA – avec qui nous avons d'abord construit le projet – étaient particulièrement demandeurs de ce type de connaissances détaillées produites en situation, tandis que la DDCS, la mairie et la métropole – qui avait ensuite rejoint le projet et participé à son financement – s'accordaient sur ce point tout en laissant poindre d'autres préoccupations. Un consensus s'était tout de même construit sur la nécessité d'améliorer l'offre d'assistance locale à partir d'une remise en question de l'offre actuelle.
- 14 Ainsi, lors du rendu du rapport intermédiaire de l'étude (été 2018), l'AASA s'évertuait déjà à prendre en considération les premiers résultats de la recherche et les préconisations qui s'y dessinaient. Sur le terrain, auprès de Cipriou (55 ans), de Christophe (50 ans) ou encore de Flavien (27 ans)⁶, nous avons connu l'attente récurrente pour pouvoir bénéficier d'un service [Lanzarini, 2000] ainsi que le « circuit d'assistance » [Pichon, 2010] auquel se confrontent les sans-abri, au risque de ne plus recourir à l'assistance. Dans leur squat respectif, durant les soirées que nous avons partagées, Fred (35), Jeff (38 ans) et Gustave (43 ans) se justifiaient d'ailleurs de ne plus appeler le 115, ni se rendre à l'accueil de jour, notamment à cause de ces contraintes temporelles. L'attente et l'ennui sont d'ailleurs deux facteurs fréquemment invoqués pour justifier les retrouvailles collectives dans l'espace public, mais aussi la consommation d'alcool ou de drogue : autant de comportements qui dérangent potentiellement l'ordre public, d'un point de vue sécuritaire du moins. Pour y remédier, l'association élargit d'abord les horaires d'ouverture de son dispositif d'accueil de jour. Elle rappela ensuite les enjeux de l'accueil à « bas seuil d'exigence » qui traversent le projet social de ce service d'urgence : nous avons passé du temps avec Alice (25 ans) dans son squat (un local commercial tout neuf, en attente d'être loué), et avec Richard (38 ans) près de sa tente au bord des rives de la Meurthe, qui avaient tous deux été exclus de l'accueil de jour pour des comportements jugés inappropriés⁷, sans en comprendre le fondement : « *Ils disent qu'ils sont là pour aider, mais moi je vois juste qu'ils nous foutent dehors dès qu'on fait un pas de travers !* » L'AASA se montra aussi plus indulgente quant aux contraintes et délais qui s'imposent aux résidents des Centres d'hébergement d'urgence (CHU) pour « faire avancer leur situation sociale » (accès aux droits et à l'autonomie, respect des règlements intérieurs, construction d'un « projet d'insertion », etc.). Il faut dire que nous avons passé plusieurs soirées dans les chambres du CHU, notamment en compagnie de Vernon (41 ans) et de Monique (48 ans) : après quelques semaines d'hébergement, ils furent tous deux renvoyés à la rue devant les difficultés qu'ils rencontraient à s'inscrire dans un « parcours de réinsertion ». Enfin, une continuité a été mise en place entre la période hivernale et la période estivale, notamment par la mutation du service d'hébergement de mise à l'abri (durant l'hiver) en service d'hébergement d'urgence (durant l'été), alors qu'il fermait ses portes à cette période les années précédentes. De l'aveu de nombreux « gars de la rue » – comme Lolo (45 ans), Harrison (40 ans) ou Guillaume (50 ans) que nous rencontrions le plus souvent aux abords de la gare –, cette « assistance à deux vitesses » prouvait qu'« ils » (l'État, les associations, les institutions, etc.) ne « *voulaient pas vraiment aider les SDF, mais juste garder un œil sur [nous]* » : l'ouverture de ce foyer durant toute l'année était accueillie positivement.

- 15 Qui plus est, dans la dynamique de concertation partenariale impulsée lors des COPIL, l'AASA s'engageait dans un processus de coopération avec d'autres associations et d'autres secteurs d'intervention (médicaux, judiciaires, psychiatriques, caritatifs, etc.) pour envisager, à moyen terme, des modes d'intervention pluridisciplinaires (quoique répondant de logiques d'action différentes, voire contradictoires : assistance, soin, prévention, contrôle, répression, etc.).
- 16 À l'issue de l'étude (printemps 2019), deux rapports furent remis aux commanditaires (un rapport approfondi et une synthèse des résultats et préconisations). Au-delà des éléments d'analyse du monde de la rue qui ne font pas l'objet de cet article, ces rapports présentaient un programme d'intervention que nous avons nommé le Plan MASS [Besozzi, 2019a]⁸. Ce « plan » s'appuie sur les notions de Médiation, d'Accessibilité, de Spécialisation et de Stabilisation qui sont à la fois des principes théoriques d'intervention sociale et des orientations opérationnelles concrètes qui demandent à être renforcées sur le territoire. Ainsi, les acteurs institutionnels disposaient d'un canevas de préconisations nécessitant d'être insufflées dans la vie des dispositifs en place. En outre, les rapports dégageaient la possibilité de mettre en œuvre de nouveaux dispositifs expérimentaux, précisément à destination des publics sans-domicile les plus en difficulté ou les plus éloignés des services sociaux actuels. C'est ainsi que le déménagement de l'accueil de jour dans des locaux plus grands et mieux adaptés a été progressivement acté ; qu'un « Village d'insertion » est en cours de développement sur le territoire ; tandis que la DDCS s'apprête à prendre le virage des politiques dites du « Logement d'abord » – portées par la métropole – déjà enclenchées au niveau national [Laval, Estecahandy, 2019]. Par conséquent, force est de constater que les attentes institutionnelles vis-à-vis de la recherche appliquée en sociologie étaient bien d'ordre « social », pour une part du moins, c'est-à-dire vouées à améliorer l'assistance à destination des personnes sans-abri.
- 17 Parallèlement, si la DDCS était favorable à ces évolutions de l'offre assistancielle, elle trouvait aussi à travers ce projet l'occasion de répondre à son objectif de dynamisation de la coopération des acteurs institutionnels au niveau du département et, surtout, de faire rayonner son activité départementale à d'autres échelons territoriaux : celui de la région et de la DRDJSCS (Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale), voire à l'échelle nationale, auprès de la DIHAL (Délégation interministérielle à l'hébergement et l'accès au logement). C'est ainsi qu'après la restitution officielle de l'étude, nous avons successivement été sollicités pour rendre compte de ce travail dans différents comités, comme le CRHH (Comité régional de l'habitat et de l'hébergement) ou le PLAM (Pôle logement accès et maintien) de la DDCS. Par conséquent, comme nous allons le voir ensuite, derrière les préoccupations officielles qui cadrent le projet de recherche appliquée, se logent un certain nombre d'attentes plus politiques ou technocratiques propres à chacun des acteurs institutionnels impliqués dans l'étude.
- 18 Du point de vue présenté dans cette partie, il apparaît clairement que les intérêts des commanditaires ont d'abord concerné la gestion *sociale* du sans-abrisme en faveur de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion des publics marginalisés : ce sont bien les conditions de la « ville solidaire » qui étaient alors priorisées, du moins, tant que la solidarité et l'hospitalité s'inscrivaient dans des dispositifs institutionnels. Cela vaut tant par la réception et les échanges théoriques qui ont eu cours à propos de la production de connaissances que par l'ajustement immédiat des pratiques et logiques

d'intervention qui s'imposèrent avant même la fin de la recherche, à l'issue de celle-ci et dans son prolongement⁹. Mais ce ne sont pas les seules attentes que recouvraient la recherche du point de vue des commanditaires, l'AASA n'étant pas le seul acteur financeur de l'étude. Aussi, cette gestion sociale de la « question SDF » s'est progressivement articulée à une gestion plus répressive et sécuritaire des marginaux au niveau local, notamment impulsée par la mairie, alors affiliée à l'UDI (Union des démocrates indépendants, parti politique de centre droit).

... à la gestion sécuritaire des marginaux, relative à la « ville dissuasive »

- 19 Parallèlement aux attentes qui relevaient nettement de la gestion assistancielle du sans-abrisme, les commanditaires exprimaient aussi, plus ou moins en sourdine, des préoccupations d'ordre sécuritaire et répressif. Cela émanait particulièrement des prises de parole des représentants de la mairie lors des COPIL et, à l'occasion des restitutions intermédiaires et terminales, du maire lui-même et du Préfet, bien que cet autre type de réponse à la « question SDF » soit également présent, plus parcimonieusement, dans les prises de position de la DDCS, de la métropole et de l'AASA. De plus, lors des COPIL, la présence du commissaire de police, du chef de gare et des dirigeants du réseau de transports urbains suggérait cette préoccupation sécuritaire discrètement insufflée dans le projet de recherche appliquée.
- 20 De ce point de vue, c'est une toute autre appréhension de la responsabilité des individus et des services sociaux qui s'exprime. Les personnes marginalisées qui occupent quotidiennement l'espace public ou accessible au(x) public(s), qu'elles soient effectivement sans-domicile ou non, sont perçues comme responsables de leur situation « d'échec social », troublant l'ordre public ou mettant en danger les professionnels dans les services sociaux. Dans cette optique, ce ne sont plus les modes d'intervention qui sont remis en question. C'est bien au contraire l'inadaptation des publics qui est perçue comme la cause des problèmes qu'ils posent dans l'espace public (obstruction sur la voie publique, agressivité, violences, trafics, etc.). L'accent est mis sur leur mauvaise volonté, leur comportement déviant voire délinquant et leur dangerosité, au risque d'une « judiciarisation de l'itinérance » [Bellot, Sylvestre, 2017]. On retrouve ici la traditionnelle distinction idéologique entre les « bons pauvres », qui méritent l'assistance en ce qu'ils ne sont pas perçus comme responsables de leur situation (personnes handicapées, accidentées ou atteintes de troubles psychiatriques par exemple), et les « mauvais pauvres », qu'il convient de « mettre au pas » par une approche plus répressive en cela que les difficultés qu'ils rencontrent leur incomberaient personnellement (« délinquants », « repris de justice », « toxicomanes », etc.) [Geremek, 1987]. Dans cette perspective, les logiques d'intervention relatives à la « ville solidaire » (accueil, hébergement, tolérance de la marginalité, etc.) sont destinées aux « bons pauvres », tandis que les « mauvais pauvres » se confrontent aux logiques de la « ville dissuasive » : sécurisation de l'espace public, déplacement voire enfermement institutionnel des marginaux ou encore injonction à l'autonomie normalisée [Duvoux, 2009]. Or, en ce qui concerne l'aménagement de l'espace public à des fins dissuasives, il va sans dire que l'action politique concerne l'ensemble des pauvres, et même plus largement l'ensemble des citoyens.

- 21 Dit autrement, si la première optique, plutôt endossée par l'AASA, tient largement compte des effets structurels dans la production de l'extrême pauvreté, la seconde, plutôt adoptée par les élus locaux, correspond à une approche plus individualiste de la problématique du sans-abrisme. Un exemple frappant consiste à surestimer les difficultés psychiatriques que rencontreraient « la majorité des sans-abri » [Bresson, 2003] : interpréter le sans-abrisme par ce prisme permet de ne pas interroger les facteurs structurels, socio-historico-économiques, qui font gonfler les rangs des « surnuméraires » [Castel, 1995 ; 2009], ni non plus les modes d'intervention en vigueur. L'intervention se focalise alors sur des réponses ponctuelles, « individualisées » et sécuritaires, qui omettent à la fois de questionner les politiques sociales, leur concrétisation au niveau local et les parcours institutionnels des personnes marginalisées.
- 22 Plus concrètement, face aux problématiques que rencontrent les élus locaux par rapport aux « groupes de marginaux qui squattent l'espace public » – et notamment la Place Maginot, la Place Simone-Veil, l'église Saint-Georges, le hall de la gare et les parkings souterrains –, il était silencieusement attendu de notre étude qu'elle apporte des outils pour pacifier la situation, communiquer auprès des habitants et commerçants de la ville et intervenir de manière ciblée, quoique musclée, aux endroits où se cristallisent ces problématiques d'appropriation de la part des personnes marginalisées.
- 23 Il importe de signaler que la temporalité de l'étude l'inscrivait à la fois dans la perspective du renouvellement du Contrat Local de Sécurité du Grand Nancy (CLS, 2013-2018) et dans le calendrier des élections municipales de 2020¹⁰. Il est d'ailleurs intéressant de constater que le CLS – prolongé jusqu'au 31 décembre 2021 – s'organisait autour de quatre axes où s'articulent des logiques sécuritaires et des logiques d'aide sociale : la préservation de l'espace public (dégradations et nuisances), la prévention des comportements à risques (errance, occupations abusives de halls d'entrée...), la prévention sociale (aide aux victimes, lutte contre les violences familiales et faites aux femmes) et l'approfondissement des partenariats entre les différents acteurs. Si bien que le CCAS de Nancy, bien qu'acteur des politiques sociales locales, rabattait régulièrement la réflexion sur ces questions de sécurité publique : l'une des premières demandes du CCAS était effectivement que nous produisions un document explicatif des politiques municipales envers les sans-abri à destination des habitants et commerçants¹¹. En outre, lors de leurs prises de parole aux moments des COPIL de restitution, le maire et le Préfet axaient largement leur propos sur les problématiques sécuritaires et les modes d'intervention dissuasifs dans l'objectif de « lutter contre le sentiment d'insécurité ». D'autres attentes émergeaient donc à l'occasion de ces réunions qui nous imposaient d'adopter une position d'équilibre entre gestion sociale du sans-abrisme et gestion sécuritaire de la marginalité dans l'espace public. Nous tenions compte de ces préoccupations en intégrant à la recherche une réflexion sur les possibles approches alternatives à l'incarcération et les intérêts potentiels de la médiation sociale en centre-ville (aujourd'hui principalement cantonnée dans les Quartiers prioritaires de la politique de la ville).
- 24 L'étude devait ensuite être mise en avant par l'équipe municipale du maire sortant en campagne. En novembre 2019, nous avons été invité à présenter notre travail lors d'une séance de conseil municipal en présence du Préfet. De la sorte, de manière à peine voilée, l'attention qu'accordait la municipalité en place à la « question SDF » présentait

le double intérêt d'afficher sa prise en compte des critiques portées par les commerçants et habitants face au sentiment de la recrudescence du nombre de SDF dans la ville, tout en lorgnant sur une thématique « sociale » chère au principal opposant à la municipalité (un élu affilié au parti socialiste). Un relatif battage médiatique – autour de notre étude et des possibles actions envisagées par la mairie – suivait cette séance où les élus en place revendiquaient de « prendre à bras le corps cette problématique des SDF dans la ville ». Les enjeux électoraux étaient tels que l'opposant au maire, bientôt élu, a lui-même repris des préconisations de l'étude dans le volet social de son programme électoral. Il était évident, durant cette période, que les enjeux théoriques et opérationnels de la recherche étaient totalement débordés par d'autres enjeux (politiques, électoraux, technocratiques, ...) qui échappent en grande partie au chercheur et aux associations déléguées de services publics comme l'AASA.

- 25 Plus concrètement encore, force est de constater que des problématiques d'insécurité et d'illégalité existent bel et bien sur le territoire de la ville et dans les services sociaux. Certains acteurs du monde de la rue que nous fréquentions étaient effectivement engagés dans des trafics de stupéfiants et de médicaments, d'autres s'adonnaient à des actes de délinquance mineure (vols de nourriture ou de vêtements), d'autres enfin se montraient parfois agressifs et violents, le plus souvent en direction d'autres membres du monde de la rue. La recherche ne pouvait omettre de décrire ces réalités – sous couvert d'une forme de « populisme caché » [Bruneteaux, Terrolle, 2010] – au risque de participer à la stigmatisation des sans-abri et de justifier la gestion sécuritaire et répressive des marginaux. D'autant que nous avons nous-mêmes été témoin (voire suspecté) d'actes délinquants et soumis à des contrôles policiers, notamment quand des bagarres éclataient sur la voie publique, quand une fouille a été effectuée pour vérifier que nous n'étions pas en train de *dealer* et lorsque Brad (27 ans), Clément (23 ans) ou Daniel (44 ans) commettaient des vols en notre présence.
- 26 Au-delà de son intervention purement sociale – voire humanitaire –, l'AASA se préoccupait de la sécurité de ses travailleurs sociaux, régulièrement exposés à des violences dans les locaux de l'accueil de jour et d'un lieu de distribution alimentaire. Si bien que les professionnels faisaient régulièrement appel aux forces de police ou à des agents de sécurité pour réguler les violences qui éclataient dans leurs services. En 2019, des agents de sécurité ont d'ailleurs été embauchés pour assurer une veille sécuritaire durant le service de distribution alimentaire du soir. Parallèlement, nous avons pu assister à une rencontre réunissant les surveillants de parkings souterrains et les professionnels du SAMU Social (salariés de l'AASA), les premiers demandant explicitement aux seconds de « nettoyer » les parkings souterrains, sans quoi ils allaient procéder à des évictions systématiques et musclées des sans-abri qui y dormaient régulièrement. C'est là un détournement des fonctions du SAMU Social, déjà identifié par Daniel Céfaï et Édouard Gardella dans leur ethnographie du SAMU Social de Paris [2011]. De fait, les parkings souterrains ont ensuite fait l'objet de contrôles renforcés et d'évictions systématiques durant plusieurs mois.
- 27 Plus encore, en même temps que l'étude devait servir à dynamiser les innovations locales en terme d'assistance, elle servait de justification aux élus locaux pour renforcer leur action répressive via la police municipale. Explicitement, le positionnement des élus locaux était le suivant : « *D'accord pour développer l'intervention sociale, mais dans ce cas, on va parallèlement renforcer les contrôles et les évictions de ceux qui refusent toute prise en charge.* » Et de fait, au fil de notre étude et dans son prolongement, l'action

répressive de la police municipale s'est recentrée et systématisée aux endroits qui avaient été identifiés comme des « hauts lieux de la Zone », c'est-à-dire principalement aux abords de la gare, devant certains supermarchés, sur les places régulièrement appropriées par des marginaux (avec ou sans domicile) et sur le parvis de l'église Saint-Georges, où se rassemblaient également des « gens de la rue »¹². La police municipale ou nationale y stationnait fréquemment, lorgnant les groupes de marginaux installés pour leur faire comprendre qu'il fallait partir, ou sortait du véhicule pour effectuer des contrôles d'identité et des fouilles. Or, ces déplacements forcés et réguliers n'avaient finalement que peu d'effet dans la mesure où les groupes déplacés finissaient par se réunir dans un autre endroit de la ville. Nos informateurs s'exprimaient généralement ainsi à ce sujet : « À chaque fois qu'on se pose quelque part, on se fait virer, mais ils veulent qu'on aille où ? Il faut bien qu'on existe, qu'on soit quelque part... on trouve toujours de toute façon ! » Plus individuellement, certaines personnes qui dormaient depuis plusieurs années dans un lieu extérieur ont été chassées de « leur » coin, fortement priées de rejoindre un centre d'hébergement, sans que rien ne puisse les y obliger : *de facto*, ils trouvèrent un autre interstice pour s'installer. À cet égard, la logique répressive qui consiste à *déplacer* les marginaux semble s'opposer à la logique assistancielle qui revient à favoriser leur *placement* dans un centre d'hébergement ou un logement ; de la même manière que la « gestion des flux » entre en contradiction avec l'objectif de stabilisation des individus en produisant des prises en charge « temporaires qui se répètent » [Gardella, 2016]. Nous verrons cependant en conclusion que le « placement social », lorsqu'il est durable, ne rend plus nécessaires les « déplacements répressifs » à répétition : agir par le social permettrait donc, à rebours, de limiter les besoins d'intervention sécuritaire.

- 28 Plus encore, les modalités de la ville inhospitalière s'inscrivent aussi dans l'urbanisme et l'aménagement de l'espace à visée sécuritaire et normative. Ce que Michel Parazelli nomme « l'idéologie éco-sanitaire de la revitalisation » [2002]. Comme l'a montré Daniel Terrolle, en employant l'expression de « ville dissuasive » à partir de son étude des dispositifs anti-SDF qui fleurissent dans les villes françaises contemporaines [2004], c'est aussi par l'espace – et non uniquement par les politiques d'intervention, qu'elles soient sociales ou sécuritaires – que se jouent des rapports de domination, d'acceptation, d'empêchement ou d'éviction des plus démunis des citoyens [Amster, 2008]. Ces rapports sociaux avaient déjà été identifiés en son temps par Henri Lefebvre comme partie prenante du phénomène de rationalisation de la conception de l'espace urbain [2000 ; 2009]. En outre, dans la continuité de ces travaux, le recueil d'extraits traduits et présentés par Cécile Gintrac et Matthieu Giroud [2014] atteste de la généralisation de l'urbanisme sécuritaire à l'échelle internationale. Dans le cas de la situation locale que nous avons explorée, ces rapports de domination ont déjà fait l'objet de publications [Besozzi, 2017 ; 2019b] analysant le glissement politique qui a cours dans la conception et la gestion de l'espace public urbain, donnant la préférence au consommateur au détriment du simple citoyen-citadin, discrètement évincé des concentrations commerciales. Rappelons simplement ici que le réaménagement de la place Maginot a été l'occasion de réduire les possibilités d'appropriation de cet espace : des grilles ont été fixées autour des marches de l'église qui servaient d'assises (photo 1) tandis que de petits grillages ont été implantés au-dessus des murets sur lesquels s'installaient auparavant les « gens de la rue » (photo 2 et 3). Le groupe de Lolo (45 ans), qui avait l'habitude de s'y réunir, finit par s'approprier une autre place, plus proche de la gare mais moins exposée aux commerces. La place Croix de Bourgogne a elle-aussi

été entourée de grilles et ainsi fermée la nuit (Photo 4 et 5), cependant que la place Simone-Veil avait déjà été réaménagée (photo 6) : si elle était régulièrement utilisée par des sans-abri et usagers de drogue par le passé (elle offrait des recoins et des marches où se regrouper discrètement), elle est aujourd'hui parfaitement ouverte et lissée, les seules assises conservées étant des sortes de bancs métalliques, sans dossiers, dissuadant les longues pauses¹³. Toujours est-il que l'aménagement de l'espace est un autre levier des politiques de la « ville dissuasive ».

Photo 1 : Les grilles autour des marches de l'église de la Place Maginot : elles empêchent désormais de s'asseoir sur les marches, ce qui était une pratique habituelle des gens de la rue.



Thibaut Besozzi, juillet 2021

Photo 2 : L'entrée de la Place Maginot, désormais cerclée d'une grille.



Thibaut Besozzi, juillet 2021

Photo 3 : Les bacs à fleurs, toujours entourés du muret mais désormais grillagés.



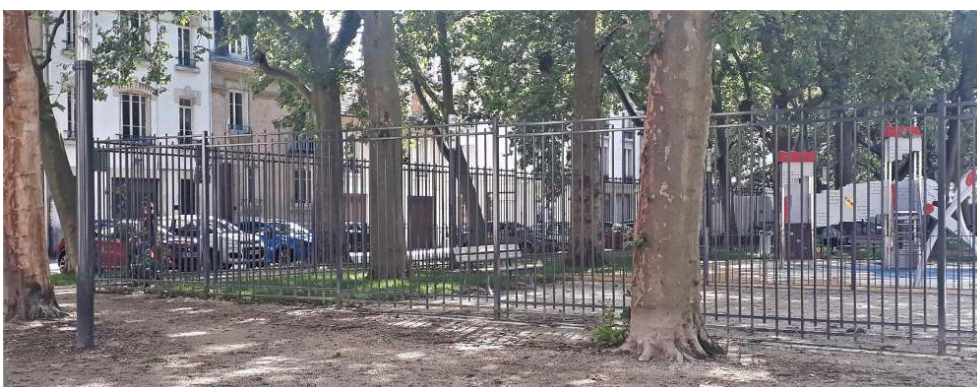
Thibaut Besozzi, juillet 2021

Photo 4 : L'entrée de la Place Croix de Bourgogne, désormais cerclée d'une grille.



Thibaut Besozzi, juillet 2021

Photo 5 : Un angle de la Place Croix de Bourgogne. La place est maintenant fermée par cette grille, soumise à des horaires diurnes d'ouverture.



Thibaut Besozzi, juillet 2021

Photo 6 : la Place Simone-Veil. On aperçoit l'entrée de la gare au fond, et, sur la place, les bancs métalliques « design » qui ont été implantés : leur confort relatif ne permet pas d'y rester assis longtemps, moins encore de s'y allonger.



Thibaut Besozzi, juillet 2021

- 29 Enfin, au niveau de l'État (ici, la préfecture), les logiques de la « ville dissuasive » s'expriment aussi à travers deux éléments juridiques fortement enracinés dans la loi. D'abord, la question de la prise en charge des sans-domicile en fonction de leur « territoire de rattachement » (lieu de leur dernière adresse ou de leur domiciliation administrative actuelle). En effet, afin d'éviter les « appels d'air », les personnes qui arrivent d'un autre département ne sont d'abord pas prises en charge par les services sociaux : il incombe au SAO (Service d'accueil et d'orientation) de leur département d'origine d'effectuer une demande pour qu'ils soient pris en charge dans un autre département, ce qui suppose que les sans-abri dans cette situation retournent dans leur département pour effectuer ces démarches avant de pouvoir revenir dans la ville où se déroulait notre étude¹⁴. Ce type de gestion participe de ce que Julien Damon [2012] identifie comme un « jeu de ping-pong » plaçant, déplaçant et renvoyant les sans-domicile d'une structure à l'autre, d'une ville à l'autre, d'un département à l'autre. Cela dit, de nos discussions avec Fred (35 ans) et Christophe (50 ans) – qui avaient tous deux voyagé en France et à l'étranger en se décrivant comme « routard » [Pimor, 2014] – il ressort que les sans-domicile échangent effectivement entre eux sur les conditions d'accueil différentes en fonction des villes et des départements : (Fred) « *Ici, c'est le pire accueil de jour que j'ai connu ! Ils ne font rien ! J'ai beaucoup été dans le sud, eh bah c'est beaucoup mieux. On m'a même dit qu'à Marseille, y'a des endroits où ils te laissent boire ta bière !* »
- 30 Ensuite, ce sont les lois relatives aux expulsions locatives et surtout aux évictions des squats qui relèvent de la « ville dissuasive » dès lors que des solutions d'hébergement ne sont pas proposées au moment de ces expulsions. Cependant, à notre connaissance, la répression des squatters ne s'est pas accentuée durant ou après l'étude : les rapports de la recherche ne donnaient d'ailleurs aucune prise à cette éventualité. À travers ces deux exemples, il apparaît que l'approche assistancielle de la « question SDF » n'est évidemment pas la seule et unique réponse politique. Elle trouve ses limites les plus fermes dans les questions de sécurité, dans la gestion territorialisée de l'assistance et dans le droit de propriété.

Conclusion

- 31 En nous appuyant sur les résultats de l'immersion ethnographique, mais aussi et surtout sur les préoccupations des commanditaires institutionnels et sur la réception des préconisations de l'étude que nous avons menée, cet article proposait de montrer comment s'articulent, empiriquement et politiquement, la « ville solidaire » et la « ville dissuasive » dans le traitement de la « question SDF ». Ainsi, nous avons vu que certains acteurs institutionnels (comme l'AASA) se sont montrés plus réceptifs aux questionnements et améliorations relatives à la gestion *sociale* du sans-abrisme, tandis que d'autres (mairie, métropole), sans être sourds aux préoccupations sociales, ont conjointement exprimé des attentes d'ordre *sécuritaire* face à la problématique des « marginaux dans la ville ».
- 32 À cet égard, notre contribution entend participer d'une sociologie des usages institutionnels de la sociologie dans le contexte moderne d'une réflexivité croissante et de la prolifération « d'experts » [Giddens, 1994]. Ici, cette approche est particulièrement féconde dans la mesure où la recherche appliquée a été financée et suivie par des acteurs institutionnels tout à fait divers, aux attentes et objectifs non moins divers. L'État, les collectivités locales, les élus locaux et les associations déléguées de services publics, bien que réunis en partenariat autour de ce projet, n'ont effectivement pas les mêmes positions (pratiques, théoriques, politiques, idéologiques, etc.) ni les mêmes préoccupations en ce qui concerne le problème social que constitue le sans-abrisme et la grande marginalité. Il en résulte que la recherche sociologique, lorsqu'elle se veut « appliquée », se confronte nécessairement aux multiples attendus – parfois contradictoires – des acteurs institutionnels commanditaires et financeurs. Ces acteurs couvrent ainsi leurs actions d'un vernis universitaire qui les légitime et s'emparent partiellement des résultats de la recherche qui créditent leur volonté solidaire ou répressive. L'AASA y trouvera de quoi justifier « scientifiquement » de sa demande de moyens supplémentaires ou de nouveaux locaux ; la DDCS s'affirmera « dynamique » et « innovante » sur son territoire aux yeux des instances étatiques comme la DIHAL ; la métropole ambitionnera de repenser le parcours d'accès au logement à l'échelle de son territoire en s'inscrivant dans la logique du Logement d'abord ; tandis que la mairie communiquera auprès de ses administrés et renforcera son action sécuritaire (via la police municipale et l'aménagement de l'espace public) aux emplacements où se rassemblent les sans-abri.
- 33 Au-delà de la portée opérationnelle de la recherche, des enjeux électoraux viennent également se greffer aux usages institutionnels de la recherche, suggérant que tels élus locaux sont effectivement préoccupés par la « question SDF » (le financement de la recherche suffirait à en faire la preuve). Certaines préconisations issues de la recherche ont d'ailleurs été intégrées au programme des deux candidats à la mairie lors de la campagne électorale municipale de 2020. Dans ces conditions, il convient nécessairement de s'interroger sur les effets (multiples) de la recherche et d'en préserver la neutralité axiologique en rapportant systématiquement les débats et les actions envisagées aux résultats de la recherche. C'est toute la question de l'utilisation (et du détournement) de la sociologie qui s'impose dès lors. Comment répondre, par la recherche scientifique, à des acteurs dont les préoccupations ne sont pas scientifiques ? Comment se positionner face à la récupération électorale de la recherche et de ses résultats ? Comment participer à l'articulation de préoccupations différentes, voire

contradictaires, sans que la recherche ne prenne parti pour l'un ou l'autre des acteurs institutionnels ? Autant de questions qui affluent de l'expérience de recherche ici présentée et demanderaient à être explorées plus profondément.

- 34 Pour notre part, il s'est agi d'endosser systématiquement le point de vue de chacun des acteurs (ce qui suppose d'abord d'adopter une perspective compréhensive quant à leur position et leurs préoccupations respectives) et de présenter nos préconisations en articulant ces différents points de vue : de fait, il s'est avéré que les attentes sécuritaires, solidaires et électorales ne sont pas nécessairement opposées. Charge à la recherche appliquée de dégager des lignes de crêtes répondant à la diversité des attentes. Par exemple, la mise en œuvre d'un Village d'insertion à destination des publics les plus marginalisés répond à la fois d'une volonté d'améliorer l'offre d'assistance et de réguler les comportements délinquants dans le centre-ville, sans compter que élus locaux pourront se targuer d'expérimenter un nouveau mode d'intervention pour répondre aux préoccupations de leurs électeurs.
- 35 Par conséquent, dans la mesure où nous étions avertis des enjeux des « politiques de l'enquête » [Fassin, Bensa, 2008] et attentifs à ces enjeux institutionnels qui semblent déborder le cadre de la recherche, nous avons essayé, tout au long de cette étude, de protéger au maximum nos informateurs et de faire entendre le point de vue sociologique sur les modalités de gestion de la « question SDF ». À ce titre, nous avons opté pour une stratégie discursive consistant en quelque sorte à relayer les préoccupations sécuritaires « derrière » les préoccupations sociales. C'est-à-dire que nous avançons systématiquement le point de vue qui consiste à se focaliser sur ce qui est en notre pouvoir (la remise en question des politiques et dispositifs locaux d'assistance) et à articuler les logiques sociales et sécuritaires dans nos préconisations. Concrètement, lorsque de potentielles réponses répressives étaient discutées en COPIL, nous rappelions régulièrement que la gestion sociale du sans-abrisme, loin de s'opposer à sa gestion répressive, est en réalité *préventive* et aurait potentiellement des effets sur les conflits d'ordre sécuritaire. Autrement dit, la gestion sociale du sans-abrisme participe de la résolution des questions d'ordre public, qui préoccupent les élus locaux, et ce, certainement plus durablement qu'une éventuelle gestion répressive.
- 36 En tenant compte des transformations contemporaines de la conception et de la gestion (sécuritaire, marchande) de l'espace public urbain [Gintrac, Giroud, 2014] ainsi que des évolutions récentes des politiques sociales et du travail social [Chauvière, 2007 ; Astier, Medini, 2019], il apparaît que cette gestion duale de la question sociale, historiquement diagnostiquée, ne s'en trouve que renforcée. En effet, les logiques gestionnaires qui président aujourd'hui à la mise en œuvre du travail social – la responsabilisation des « clients » des services sociaux, la délégation de l'aide sociale par l'État aux associations caritatives et professionnelles, la mise en concurrence des associations qui en découle dans un « marché de la pauvreté » et le relatif cloisonnement des secteurs médicaux, sociaux, sécuritaires et judiciaires – sont autant de facteurs qui engendrent des attentes contradictoires, voire paradoxales [Autès, 2013], et des modes d'intervention ciblés oscillant entre assistance et répression. Dans ces conditions, on peut s'interroger sur les véritables enjeux de l'action publique : quête de justice sociale ou simple régulation et pacification de la pauvreté ?
- 37 *In fine*, il s'agit bien d'affirmer que, du point de vue des acteurs institutionnels et dans le cadre socio-politique qui prévaut aujourd'hui, les logiques d'assistance peuvent s'inscrire dans une volonté surplombante (ou sous-jacente, en fonction des orientations

locales) de sécurisation de l'espace public. Ainsi, héberger les sans-abri, les accompagner socialement et favoriser leur réinsertion est aussi perçu comme un moyen de les invisibiliser de l'espace public et de contenir leur supposée délinquance tout en protégeant l'ordre public. Si bien que, dans ce cadre socio-politique, les logiques d'assistance et de répression, loin de s'opposer et de se diviser mutuellement, semblent au contraire s'articuler conjointement, non sans tension nous l'avons vu, dans le traitement du problème social que constitue la « question SDF », constituée en problème public.

BIBLIOGRAPHIE

- AMSTER Randall, 2008, *Lost in Space: The Criminalization, Globalization, and Urban Ecology of Homelessness*. New York, LFB Scholarly Publishing, 284 p.
- ASTIER Isabelle & MEDINI Arezki, 2019, *Sociologie de l'intervention sociale*. Paris, Armand Colin, 176 p.
- AUTÈS Michel, 2013, *Les paradoxes du travail social*. Paris, Dunod, 336 p.
- BELLOT Céline & SYLVESTRE Marie-Ève, 2017, La judiciarisation de l'itinérance à Montréal : les dérives sécuritaires de la gestion pénale de la pauvreté. *Revue générale de droit*, vol. 47, pp. 11-44.
- BESOZZI Thibaut, 2017, *La société des galeries marchandes. Un petit monde de personnes âgées au cœur du centre commercial*. Paris, Téraèdre, 227 p.
- BESOZZI Thibaut, 2019a, *Le monde de la rue à Nancy : de l'errance chronique à la stabilisation ?*. Rapport de recherche, Université de Lorraine, Laboratoire Lorrain de Sciences Sociales (2L2S), 200 p.
- BESOZZI Thibaut, 2019b, Les chats et les souris : domination(s) et appropriation(s) dans l'espace urbain accessible aux publics. In Jean-Marc Stébé & Hervé Marchal (dir.), *Territoires au singulier, identités au pluriel*, Paris, l'Harmattan, 301 p.
- BESOZZI Thibaut, 2021, Négocier sa place auprès des sans-abri : l'exemple d'une immersion ethnographique dans le monde de la rue. *Cambouis*, [En ligne]
Disponible sur : <<https://www.revue-cambouis.org/index.php/cambouis/article/view/73>>
(consulté le 27 septembre 2021).
- BRESSON Maryse, 2003, Le lien entre santé mentale et précarité sociale : une fausse évidence. *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 2, n° 115, pp. 311-326.
- BRUNETEAUX Patrick, 2018, Ethnographie et lien social. Pratique et éthique de la recherche auprès des résidents des foyers d'urgence. *Bulletin de Méthodologie Sociologique*, vol. 41, pp. 39-89.
- BRUNETEAUX Patrick & LANZARINI Corinne, 1998, Les entretiens informels. *Sociétés contemporaines*, n° 30, pp. 157-180.
- BRUNETEAUX Patrick & TERROLLE Daniel (dir.), 2010, *L'Arrière-cour de la mondialisation. Ethnographie des paupérisés*. Paris, Éditions du Croquant, 403 p.
-

- CASTEL Robert, 1995, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris, Fayard, 490 p.
- CASTEL Robert, 2009, *La montée des incertitudes : Travail, protections, statut de l'individu*. Paris, Éditions du Seuil, 458 p.
- CÉFAÏ Daniel (dir.), 2003, *L'enquête de terrain*. Paris, La Découverte, 615 p.
- CÉFAÏ Daniel & GARDELLA Édouard, 2011, *L'urgence sociale en action. Ethnographie du Samusocial de Paris*. Paris, La Découverte, 575 p.
- CHAPOULIE Jean-Michel, 2001, *La tradition sociologique de Chicago, 1892-1961*. Paris, Éditions du Seuil, 491 p.
- CHAUVIÈRE Michel, 2007, *Trop de gestion tue le social. Essai sur une discrète chalandisation*. Paris, La Découverte, 240 p.
- DAMON Julien, 2012, *La question SDF. Critique d'une action publique*. Paris, PUF, 277 p.
- DUVOUX Nicolas, 2009, *L'autonomie des assistés*. Paris, PUF, 269 p.
- FASSIN Didier & BENZA Alban (dir.), 2008, *Les politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*. Paris, La Découverte, 304 p.
- GARDELLA Édouard, 2016, Temporalités des services d'aide et des sans-abri dans la relation d'urgence sociale. Une étude du fractionnement social. *Sociologie*, vol. 7, pp. 243-260.
- GEREMEK Bronislaw, 1987, *La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*. Paris, Gallimard, 336 p.
- GIDDENS Anthony, 1994, *Les conséquences de la modernité*. Paris, L'Harmattan, 185 p.
- GINTRAC Cécile & GIROUD Matthieu (dir.), 2014, *Villes contestées. Pour une géographie critique de l'urbain*. Paris, Les Prairies ordinaires, 399 p.
- LANZARINI Corinne, *Survivre dans le monde sous-prolétaire*. Paris, PUF, 296 p.
- LAPLANTINE François, 2010, *La description ethnographique*, Paris, Armand Colin, 128 p.
- LAVAL Christian & ESTECAHANDY Pascale, 2019, Le modèle « un chez-soi d'abord » au risque de sa diffusion. *Rhizome*, vol. 1, n° 71, pp. 101-110.
- LEFEBVRE Henri, 2000 [1974], *La production de l'espace*. Paris, Economica, 485 p.
- LEFEBVRE Henri, 2009 [1968], *Le droit à la ville*. Paris, Economica, 135 p.
- LEROUX Pierre & NEVEU Erik (dir.), 2017, *En immersion. Pratiques intensives du terrain en journalisme, littérature et sciences sociales*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 428 p.
- PARAZELLI Michel, 2002, *La Rue attractive. Parcours et pratiques identitaires des jeunes de la rue*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 358 p.
- PICHON Pascale, 2010, *Vivre dans la rue. Sociologie des sans domicile fixe*. Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 227 p.
- PIMOR Tristana, 2014, *Zonards. Une famille de rue*, Paris, PUF, 207 p.
- RULLAC Stéphane, 2008, *Le péril SDF. Assister et punir*. Paris, L'harmattan, 192 p.
- TERROLLE Daniel, 2004, La ville dissuasive : l'envers de la solidarité avec les SDF. *Espaces et sociétés*, vol. 116-117, n° 1-2, pp. 143-157.
- WEBER Max, 1992, *Essais sur la théorie de la science*. Paris, Plon, 478 p.

NOTES

1. Le nom de l'association citée a été modifié. Signalons que si l'AASA possède le statut des associations (loi 1901), elle est également agréementée pour la « délégation de service public » et embauche pas loin de 250 salariés sur le territoire du département.
2. Pour plus de précisions quant à la manière d'entrer sur le terrain, de s'y maintenir et d'en sortir, mais aussi quant aux effets d'enquête relatifs à cette méthodologie, voir notre article dans la revue *Cambouis* [Besozzi, 2021].
3. Les expressions « gars de la rue », « fille de la rue » ou encore « gens de la rue » sont employées par les premiers concernés : suivant la tradition ethnographique, nous réemployons ici ces expressions « indigènes ».
4. Cela représente une superficie d'environ 6km² bien que le schéma ne soit pas à l'échelle.
5. À cet égard, les périodes de confinement (mars-mai 2020) et de couvre-feu (octobre 2020-mai 2021) dues à la crise sanitaire du COVID-19 ont permis de constater que lorsqu'ils sont forcés d'être hébergés (pour des raisons sanitaires et légales ici), et donc d'évacuer l'espace public, cela favorise l'inscription des sans-abri dans l'accompagnement social et le parcours d'insertion.
6. Il s'agit de noms d'emprunt pour protéger l'anonymat des personnes concernées.
7. Le plus souvent, il s'agit de consommation d'alcool dans la structure ou de comportements agressifs envers d'autres usagers ou des professionnels.
8. La synthèse de ce rapport est disponible en ligne, au lien suivant : <https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Solidarite-et-cohesion-sociale/Lutte-contre-la-pauvrete-et-developpement-social/Synthese-du-rapport-errance/Synthese-du-rapport-errance>.
9. En 2020, les mêmes partenaires se sont à nouveau réunis pour financer une nouvelle mission au sein de laquelle nous sommes désormais parallèlement responsables de l'accompagnement à la mise en œuvre des préconisations de la première étude et du développement de nouveaux axes de recherche, complémentaires aux axes explorés dans la première étude.
10. Pour rappel, l'étude se déroulait de septembre 2017 à juin 2019, tandis que les élections municipales devaient se tenir en mars 2020, ce qui explique peut-être en partie l'intérêt et le financement accordés par la mairie et la métropole au projet originellement monté par l'AASA.
11. D'emblée, nous rejetions cette idée en arguant que ce n'était pas là le rôle du sociologue et que la neutralité axiologique [Weber, 1992] nous imposait de ne pas anticiper des résultats que seule l'étude ferait émerger.
12. Ce sont les espaces colorés en rouge sur le plan présenté. Notons que ces « hauts lieux de la Zone » étaient largement identifiés avant notre étude. Par ailleurs, dans le cadre de la restitution de nos résultats, nous n'avons pas précisé l'emplacement des squats et des parkings souterrains qui étaient utilisés par les « gars de la rue », pour des raisons évidentes de protection des informateurs.
13. Cette place a d'ailleurs été épinglée par la Fondation Abbé Pierre en 2019, dans son « palmarès satirique des pires dispositifs anti-SDF » : <https://www.francebleu.fr/infos/societe/la-fondation-abbe-pierre-recompense-la-ville-de-nancy-dans-son-palmares-des-pires-dispositifs-anti-1550157729>.
14. Au besoin, ce sont les services sociaux qui paient le billet de train retour aux personnes pour qu'elles retournent d'où elles viennent.

RÉSUMÉS

À partir d'une recherche ethnographique post-doctorale, menée entre 2017 et 2019 dans l'agglomération de Nancy, cette contribution montre comment la « question SDF » fait conjointement l'objet d'un traitement social et d'un traitement sécuritaire dans le contexte de l'action politique locale. En adoptant le point de vue d'une sociologie de la sociologie appliquée – attentive aux usages institutionnels de la recherche –, il ressort que loin de s'opposer, ces deux logiques de résolution d'un problème à la fois social (voire humanitaire) et sécuritaire – ou éco-sanitaire – semblent s'articuler du point de vue des acteurs en charge de cette problématique. Si bien qu'il apparaît que la « ville dissuasive » et la « ville solidaire » ne doivent pas être abordées comme des réalités empiriques définissant telle ou telle ville, mais plutôt comme des logiques d'action publique qui, quoiqu'elles semblent contradictoires, peuvent en fait coexister l'une et l'autre. Il semble même que le cadre socio-politique de l'action sociale contemporaine favorise cette dualité de la réponse publique à la question sociale.

Based on a post-doctoral ethnographic research conducted between 2017 and 2019 in Nancy, this contribution shows how the "homeless issue" should be jointly treated with social and safety perspectives in the context of local political action. By adopting a sociology of institutional uses of sociology point of view, it seems that far from being opposed, these two logics of solving a problem that is both social (or even humanitarian) and security - or eco-sanitary - are in fact complementary for the actors in charge of this issue. Therefore, it seems that the "dissuasive city" and the "city of solidarity" should not be approached as empirical realities that define this or that city, but rather as logics of public action which, far from being opposed and contradictory, constitute complementary approaches. It would even appear that the socio-political framework of contemporary social action favor this duality of political action regarding the social issue.

INDEX

Mots-clés : sans-abri, question SDF, ville dissuasive, aide sociale, sécurité

Keywords : homeless, homeless problem, dissuasive city, welfare, security

AUTEUR

THIBAUT BESOZZI

Docteur en sociologie, LIR3S, Université de Bourgogne

Thibaut.besozzi@u-bourgogne.fr